

in fo n o r d

Le bulletin de l'arrondissement de Montréal-Nord



Marcel Parent
Président de l'arrondissement

Vœux de fin d'année du président et des membres du conseil

Chères concitoyennes, chers concitoyens,



L'année 2003 a été marquée par l'initiation de la première phase de la collecte sélective des matières recyclables dans l'arrondissement de Montréal-Nord. En effet, celle-ci a débuté cet été pour tous les résidents du territoire habitant les immeubles de cinq unités d'occupation résidentielle et moins, de même que pour les écoles et les édifices municipaux. Une deuxième phase est prévue dans trois ans afin d'inclure le secteur commercial et le reste du secteur résidentiel. En attendant cette deuxième phase, vous êtes invités à venir déposer vos matières recyclables dans le lieu de dépôt prévu à cet effet. Nous tenons à remercier toutes les résidentes et tous les résidents qui participent à cet effort collectif.

Cette année, l'un de nos objectifs, qui s'arrime avec l'adoption du projet de la nouvelle structure organisationnelle de la Ville de Montréal, est de créer une grande métropole au service de ses citoyens, avec des arrondissements forts, autonomes et imputables. Nous pourrons ainsi générer des économies et améliorer la qualité de nos services aux citoyens, nos priorités absolues.

À l'approche de cette période des fêtes, nous profitons de cette tribune pour remercier tous les artisans qui oeuvrent au développement de notre arrondissement. Nous concluons cette année en souhaitant à toutes et tous, paix, bonheur et santé!

Le président,

Marcel Parent



Jean-Marc Gibeau
Conseiller de ville



James V. Infantino
Conseiller de ville



Normand Fortin
Conseiller d'arrondissement



Georgette Morin
Conseillère d'arrondissement

Sommaire

Le **budget**
2004

Voir à la page 2

Nouvelles
brèves

Voir à la page 4

Dossier

Récupération
des matières
recyclables

Voir à la page 6

Le budget 2004

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord est de 30 666 200 \$ incluant une injection de nouveaux fonds de 999 800 \$.

Répartition du budget entre les directions



- 218 700 \$
- 897 800 \$
- 2 194 100 \$
- 19 483 800 \$
- 6 609 800 \$
- 1 262 000 \$

TOTAL : 30 666 200 \$

pour la Direction d'arrondissement;
pour la Direction des affaires publiques et du greffe;
pour la Direction des services administratifs;
pour la Direction des travaux publics;
pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
pour la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Résumé du plan d'affaires

Une consolidation de la mise en œuvre du plan d'action «Montréal-Nord en action»

- Construction et prise en main de trois bâtiments communautaires.
- Poursuite de la mobilisation du milieu communautaire via Montréal-Nord en santé et du projet de revitalisation urbaine intégré dans le secteur nord-est.
- Début du soutien et de la mobilisation du milieu des affaires à la suite de l'implantation du CLD et de la CDEC en 2003.
- Accroissement de la participation des citoyens à la collecte sélective.
- Amélioration des outils de communication mis en place en 2003.
- Modernisation du bureau d'arrondissement pour en faire un lieu plus accueillant et fonctionnel pour le citoyen.
- Accroissement des efforts pour la gestion des graffiti, des nids-de-poule et des plateaux sportifs extérieurs.

Le programme triennal des dépenses en immobilisations pour l'année 2004

Des projets pour 10,3 millions de dollars

Principaux projets

- Réfection de pavage et reconstruction de trottoirs 2 000 000 \$
- Remplacement de véhicules et équipements pour la Direction des travaux publics 900 000 \$
- Réfection de conduites d'aqueduc et d'égout 1 065 000 \$
- Construction d'un Centre socio-communautaire adjacent à la patinoire Henri-Bourassa, un projet de 9 millions \$ réalisé sur deux années, 2004 et 2005, et financé par une subvention de 2,2 millions \$ du Gouvernement du Québec et une contribution spéciale de la Ville de Montréal de 3,4 millions \$ 3 400 000 \$
- Le Centre socio-communautaire Sauvé 700 000 \$

Crédits

Production :

Bureau d'arrondissement
de Montréal-Nord

Coordination :

Céline Grenier
Claire Gélinas

Rédaction :

Gilles Bolduc
Sylvie Cantin
Céline Dénommée
Claire Gélinas
Marie-Agnès Guichard
Monique Lalande
Mathieu Lapierre
Lucie Pelletier
Gilles Rouleau
Samir Tadros

Révision :

Claire Gélinas
Francine Leblanc

Graphisme :

Groupe Danalco

Impression :

Atelier de services graphiques Gagnier inc.

Tirage :

45 000 exemplaires

Dépôt Légal :

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0822-0395 Vol. 21, N° 3

N.B. : L'emploi du générique masculin ne marque aucune discrimination et ne répond qu'à un souci de concision et de clarté.

Vous avez des commentaires, des suggestions ou des questions, veuillez vous adresser au :

Bureau d'arrondissement

4243, rue de Charlevoix
Montréal-Nord (Québec)
H1H 5R5
Téléphone : 514-328-4000
Télécopie : 514-328-4299
Courriel : info@mtlnord.ca

Questions et réponses à propos des **avertisseurs de fumée**

L'an passé, sur le territoire de la Ville de Montréal, il y a eu 16 décès liés à des d'incendies, dont 1 décès à l'arrondissement de Montréal-Nord. La cause unique de ces décès réside dans le mauvais fonctionnement des avertisseurs de fumée.



Les inspecteurs estiment que 97 % des foyers ont au moins un avertisseur de fumée, mais 40 % de ceux-ci ne fonctionnent pas.

- **Votre avertisseur de fumée a-t-il une durée de vie?** Oui, depuis 5 ans, les manufacturiers inscrivent la date d'expiration à l'intérieur du boîtier de l'appareil. Leur durée de vie varie généralement entre 8 et 10 ans. Au-delà de cette période, l'avertisseur de fumée peut se déclencher inopinément.
- **Combien d'avertisseurs de fumée devez-vous installer dans votre résidence?** Pour les nouvelles constructions, le Code de construction du Québec exige l'installation d'un avertisseur de fumée par niveau de plancher, y compris le sous-sol.
- **À quel endroit installe-t-on un avertisseur de fumée?** Il doit être installé à moins de 5 mètres des portes de chambre à coucher au plafond ou au mur, à proximité du plafond (10 à 30 cm). Il ne doit pas couvrir un rayon de plus de 15 mètres par niveau de plancher.
- **Peut-on peindre son avertisseur de fumée pour l'harmoniser aux couleurs de notre appartement?** Non, aucune peinture, tapisserie ou autre textile ne doivent recouvrir un avertisseur de fumée, cela pourrait nuire à son bon fonctionnement.
- **Le propriétaire doit-il pourvoir le logement de son locataire d'un avertisseur de fumée?** Oui, selon l'article 115 du Règlement municipal 1513, le propriétaire doit installer et prendre les mesures pour assurer le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée incluant les réparations et le remplacement, quand c'est nécessaire. Par la suite, la responsabilité revient au locataire de changer la pile de son avertisseur de fumée à tous les six mois, à ses frais.
- **Comment vérifie-t-on le bon fonctionnement de l'avertisseur?** On doit s'assurer du bon fonctionnement des piles (veuillez utiliser les piles recommandées par le manufacturier). Le Service de sécurité incendie de Montréal recommande de changer les piles de tous les avertisseurs aux changements d'heure saisonniers. Vous devez essayer votre avertisseur avec de la fumée une fois par année et à l'aide du bouton d'essai une fois par mois. Veuillez vérifier la date d'expiration de l'avertisseur et le remplacer au besoin (durée de vie entre 8 et 10 ans).

Nouvelles brèves

L'Opération patrimoine architectural de Montréal a décerné un prix émérite dans la catégorie résidentielle à un charmant duplex en briques rouges, construit en 1925, situé au 4800-4802, boul. Gouin Est, à l'angle de l'avenue Bellevois. Initialement une résidence unifamiliale, elle a été

convertie en un duplex en 1946, sans altérer son style d'origine. La galerie de bois qui orne toute la façade et qui se poursuit sur le côté lui confère un charme d'antan. La fenestration en bois ainsi que les vitraux sont d'origine, dans un état impeccable.

Félicitations aux propriétaires!

L'Opération patrimoine architectural a pour but de faire connaître et apprécier la richesse des caractéristiques architecturales de nos bâtiments et d'encourager les Montréalaises et Montréalais à mieux préserver cet héritage. La Ville de Montréal récompense une trentaine de citoyennes et citoyens pour leurs efforts d'entretien, de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural.

Pour mieux connaître ce concours, nous vous proposons de consulter leur site www.ville.montreal.qc.ca/patrimoine.



Dans le cadre du concours inter-arrondissements de Mosaïcultures,

en collaboration avec la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord a reçu le prix bronze ex aequo avec l'arrondissement de Rivière-

des-Prairies — Pointe-aux-Trembles — Montréal-Est. Les employés municipaux ont réalisé cette œuvre à partir du

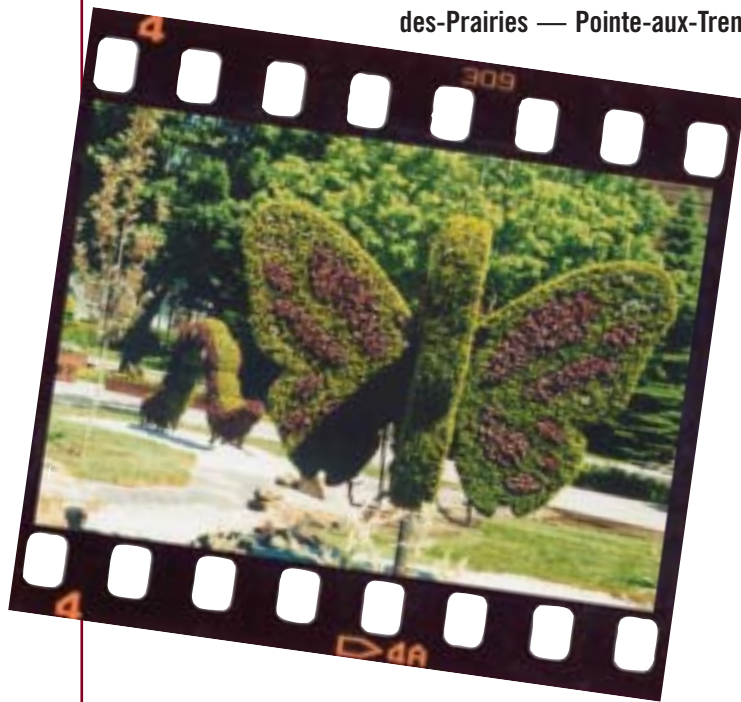
thème Mythes et légendes du monde. Nos artisans se sont inspirés du conte de Félix

Leclerc, Le procès de la chenille, qui rappelle les projets de développement, l'éclosion

et le cheminement de l'arrondissement. Le prix or a été attribué à l'arrondissement de

Saint-Léonard et le prix argent à l'arrondissement

Ahuntsic — Cartierville.




C'est l'hiver!

Nous demandons à tous les propriétaires de laisser un dégagement de 18 pouces, libre de tout obstacle, entre le trottoir et le terrain privé, afin de faciliter le passage des chenillettes. De plus, nous demandons à tous les citoyens d'éviter de stationner trop près du trottoir lors des précipitations de neige, toujours pour faciliter le passage des chenillettes.



Projet municipal sur les Graffiti



Le Fonds Jeunesse Québec a octroyé à la Ville de Montréal une aide financière de 2 911 967 \$ pour la réalisation d'un projet municipal sur les graffiti. Quatorze arrondissements ont collaboré à la conception du projet déposé par le Service du développement social et communautaire de la Ville de Montréal pour la Table d'expertise jeunesse municipale.

À Montréal-Nord, cinq animateurs oeuvrent sur le phénomène des graffiti depuis juin 2003, à la suite d'une rencontre de partenaires à laquelle ont été convoqués les directions des écoles secondaires, les officiers des PDQ (Police de quartier) 39 et 40, les organismes jeunesse, le CLSC et les membres du comité Visa de la Table de concertation Jeunesse de Montréal-Nord, par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord.

L'organisme désigné lors de cette rencontre pour réaliser le projet avec la collaboration des partenaires et de l'arrondissement est le Café Jeunesse multiculturel. Le projet a une durée de 14 mois et le budget alloué est de 191 507 \$, principalement en ressources humaines. Le volet retenu pour contrer le phénomène des graffiti est l'animation.

La première étape de ce projet fut la rencontre entre les animateurs et les jeunes du milieu et l'intégration du comité

Animation urbaine de Montréal-Nord en santé pour la réalisation des activités prévues à la programmation.

Les impacts majeurs attendus du projet Graffiti sont :

- La contribution à la prévention de problématiques socio-urbaines;
- Le développement de l'employabilité chez les jeunes;
- Les solutions à la délinquance offertes aux jeunes;
- Le développement de moyens pour canaliser positivement la créativité des jeunes;
- La diminution du nombre de graffiti;
- L'amélioration de la qualité de vie des Montréalais.

Les actions pour atteindre ces objectifs ont été organisées pendant la saison estivale 2003 : le basketball, les tournois d'échecs

et dames, la danse, le volleyball, les arts, le hip hop, l'aérobic, le skateboard, le kinball, l'aki, etc. Après la rencontre d'évaluation du comité Animation urbaine, l'équipe des animateurs s'est réunie avec sa coordonnatrice pour la suite du projet. Plusieurs idées ont été émises comme la création d'une murale dans un lieu public, celle d'un atelier de danse pour développer les talents artistiques des jeunes, l'aménagement des parcs à partir des goûts des jeunes, la sensibilisation des jeunes et des adultes face aux graffiti dans les écoles ainsi que des activités d'auto-financement pour la réalisation d'événements spéciaux.

Pour commentaires, communiquer avec la répondante à l'arrondissement de Montréal-Nord, M^{me} Monique Lalande, 514-328-4066, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, ou avec la coordonnatrice, M^{me} Véronique Beauchamp, 514-324-8112, au Café Jeunesse multiculturel.

Récupération des matières recyclables



nous aussi, on
recycle

À l'arrondissement de Montréal-Nord, nous prenons de nouvelles habitudes, nous récupérons!

À l'arrondissement de Montréal-Nord, nous avons amorcé la collecte sélective des matières recyclables le 4 août 2003, pour les immeubles de cinq unités d'occupation résidentielle et moins. Ceux qui ne font pas partie de la 1^{re} phase de la collecte sélective, soit les commerçants et tous les résidents qui habitent un immeuble de six logements et plus, sont invités à venir déposer leurs matières recyclables dans un lieu de dépôt aménagé à cet effet à l'aréna Henri-Bourassa, 12000, boul. Rolland. Une 2^e phase est prévue dans trois ans, pour les immeubles de six logements et plus.

Vous n'êtes pas encore obligés de récupérer les matières recyclables, il n'y a aucune réglementation pour le moment. Si vous décidez, sur une base volontaire, de participer à cet effort collectif, vous ferez partie des cinq millions de personnes qui récupèrent au Québec.

À ce jour, nous constatons une bonne participation des citoyens de l'arrondissement. En moyenne, au cours d'une semaine, nous récoltons 20 tonnes métriques de matières recyclables dans le secteur ouest, 15 tonnes métriques dans le secteur est et 2,5 tonnes métriques dans le lieu de dépôt. Nous récupérons ainsi environ 9 % de nos déchets. L'objectif de la politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles est de parvenir à récupérer 60 % de nos déchets.

Chaque semaine, à Montréal-Nord, 559 tonnes métriques d'ordures ménagères sont acheminées aux sites d'enfouissement, ce qui totalise pour la Ville de Montréal 5700 tonnes métriques d'ordures ménagères par semaine. C'est beaucoup trop, surtout quand on sait que près de la moitié de ces déchets sont recyclables. Ce gaspillage coûte cher et pollue. Au Québec, nous produisons 20 tonnes métriques (20 000 kilogrammes) de déchets à la minute.

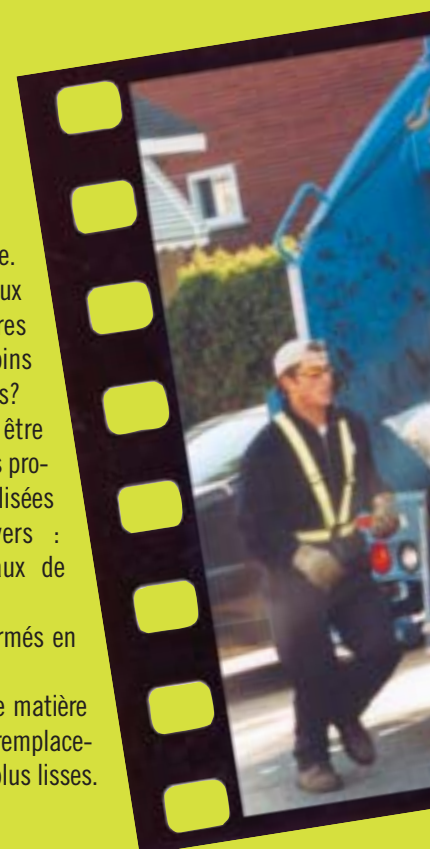
Nous remercions tous les participants et nous les encourageons à poursuivre la récupération des matières recyclables.

Pourquoi récupérer?

Participer à la collecte sélective ou venir déposer ses matières recyclables au dépôt, c'est aider à récupérer, à réutiliser, à transformer, à recycler, bref, c'est freiner la pollution.

Voici quelques exemples illustrant votre contribution :

- * La récupération des matières recyclables crée des emplois.
- * Elle préserve nos ressources naturelles.
- * Récupérer fait économiser de l'énergie. Saviez-vous que la fabrication de nouveaux produits réalisés à partir de matières recyclables exige entre 10 et 20 fois moins d'énergie qu'à partir de matières premières?
- * Les cannettes d'aluminium peuvent être recyclées à l'infini sans jamais perdre leurs propriétés. Une fois récupérées, elles sont utilisées dans la fabrication de produits divers : cannettes, meubles de jardin, matériaux de construction, etc.
- * Les cartons de lait ou de jus sont transformés en papier hygiénique, essuie-tout, etc.
- * Les micro-billes en verre recyclé servent de matière abrasive dans les ateliers de carrosserie en remplacement du sable. Elles rendent les surfaces plus lisses.



- * Les contenants de deux litres de boissons gazeuses récupérés peuvent être utilisés pour la fabrication de sacs à dos, de mobilier urbain, de casquettes, de casques de vélo, de T-shirts, de tentes, etc.
- * Chaque tonne de papier journal recyclée sauve 17 arbres. Le papier journal récupéré lors des collectes sélectives constitue la matière première des annuaires téléphoniques de toutes les grandes villes canadiennes.

Pourquoi l'arrondissement privilégie-t-il l'emploi du sac pour la collecte sélective?

Seuls les sacs de plastique transparent bleu ou clair sont acceptés pour la collecte des matières recyclables.

Voici quelques avantages à utiliser le sac :

- * Le citoyen peut déposer toutes les catégories de matières recyclables préalablement rincées, pêle-mêle, sans les trier.
- * Il est léger et facile à transporter.
- * Il contient davantage de matières recyclables que le bac.

- * Il assure la propreté des lieux publics après la collecte, empêchant les papiers et autres matières récupérables de s'envoler au vent.
- * Il résiste à toutes les intempéries (vent, neige, pluie) et assure une bonne qualité des matières récupérées.
- * Il constitue une façon sécuritaire et plus rapide d'effectuer la collecte.

Où peut-on se procurer les sacs transparents?

Pour la première année de l'implantation de la collecte sélective et pour encourager les résidents à récupérer, l'arrondissement a offert gratuitement des sacs transparents. Par la suite, les citoyens devront acheter leurs sacs transparents, tout comme ils le font pour la collecte des ordures ménagères.

Les sacs transparents bleus ou clairs sont en vente un peu partout chez les détaillants locaux. Le format du sac n'a pas d'importance tant que le sac est transparent. Les sacs opaques noirs, verts ou orange sont refusés pour la récupération, seuls les sacs transparents clairs ou bleus sont acceptés. Vous ne devez pas utiliser les sacs transparents pour les ordures ménagères.

Quand la collecte sélective passe-t-elle?

La collecte s'effectue une fois par semaine, tous les lundis pour la partie ouest de l'arrondissement et tous les vendredis pour la partie est. Les jours fériés où il n'y aura pas de collecte seront annoncés par une publicité dans le journal local, le Guide de Montréal-Nord.

Pour la partie ouest de l'arrondissement, de l'avenue Alfred inclusivement jusqu'aux limites ouest de l'arrondissement, soit l'avenue Wilfrid St-Louis, la collecte a lieu le lundi.

Pour la partie est de l'arrondissement, de l'avenue Alfred exclusivement jusqu'aux limites est de l'arrondissement, soit l'avenue Allard, la collecte a lieu le vendredi.

Dépôt des sacs :

Vous devez déposer votre sac entre **21 h la veille et 8 h le matin** de la collecte. La collecte sélective s'effectuera entre 8 h et 18 h.

Veillez déposer le sac de récupération en façade du bâtiment, à proximité du trottoir, de façon à ne pas gêner la circulation piétonnière ou les opérations d'entretien et de

déneigement. Ne déposez pas le sac de recyclage à l'intérieur d'une clôture ou d'une haie, sur le trottoir ou sur la rue, ni à l'intérieur d'une poubelle ou d'un contenant.

Lorsque la collecte des ordures ménagères et celle des matières recyclables se font le même jour, mettre les ordures d'un côté de l'entrée et la récupération de l'autre. Nous retrouvons d'ailleurs cette situation le vendredi, dans le secteur est de l'arrondissement.

Récupérer, c'est simple! Deux étapes faciles à suivre :

- * **Préparer les matières recyclables :**
 - Rincer les contenants.
 - Retirer les bouchons et les capsules (les bouchons et les capsules sont recyclables mais doivent être enlevés du contenant).
 - Il n'est pas nécessaire de retirer les étiquettes.
 - Écraser les petites boîtes de carton.
 - Les grosses boîtes de carton doivent être défaits en morceaux et ficelées pour en faciliter le ramassage. Vous pouvez les déposer à côté de votre sac de plastique transparent de récupération.
 - Ne pas récupérer les matières souillées ou les résidus de table.

- * **Déposer toutes les catégories de matières recyclables, SANS LES TRIER, pêle-mêle, dans le sac de plastique transparent.**

Quoi récupérer

Papier et carton

Les journaux, circulaires, papier à lettres, papier de bureau et papier d'emballage, enveloppes, revues et magazines, boîtes de céréales (sans le sac à l'intérieur), cartons d'œufs, annuaires téléphoniques, sacs de papier, boîtes de détergent, cartons ondulés et cartons plats, cartons de lait et de jus rincés.

Verre

Tous les pots et les bouteilles de verre rincés quelle que soit leur forme ou leur couleur (eau, boisson gazeuse, vin, jus, huile d'olive, moutarde, mayonnaise, confiture, etc.).

Métaux

Boîtes de conserve (avec ou sans couvercle), cannettes et assiettes en aluminium rincées, papier d'aluminium (non souillés), cintres, couvercles de métal.

(suite p. 8)

Plastique

Les plastiques souples recyclables, non souillés (éliminez les traces de résidus alimentaires en rinçant vos sacs, au besoin) : les sacs de magasinage (enlevez les reçus de caisse), les sacs de lait bien rincés et l'emballage qui les contient, les sacs de nettoyage à sec, les sacs de produits alimentaires (pommes, carottes, légumes et fruits surgelés, etc.), les sacs de pain et d'aliments en vrac, les emballages de papier essuie-tout, de papier hygiénique, etc.

Les plastiques durs recyclables : contenants pour boisson gazeuse et eau de source, contenants alimentaires (margarine, yogourt, etc.), contenants de produits d'entretien ménager (assouplisseur, savon à vaisselle, etc.) ou de soins personnels (shampooing). Pour vous guider, regardez sous les contenants, vous y remarquerez un symbole triangulaire avec un chiffre à l'intérieur. Ce sont les différentes catégories de plastique. Les plastiques 1 PETE, 2 HDPE, 3 V, 4 LDPE, 5 PP et 7 AUTRES, sont recyclables.

nous aussi, on

recycle

année dans votre arrondissement, soit le printemps et l'automne. Nous publierons les dates de la prochaine collecte dans le journal local, le *Guide de Montréal-Nord*. Vous faites maintenant partie de la grande Ville de Montréal, vous pouvez donc venir déposer vos résidus domestiques dangereux à l'Éco-centre de Saint-Michel (ou tout autre Éco-centre de la Ville de Montréal). Une preuve de résidence est exigée.

Éco-centre de Saint-Michel

2475, rue des Regrattiers (c'est le prolongement de la rue d'Iberville à l'angle de la rue Jarry)

Téléphone : 514-872-3267

ecsm@cam.org

Horaire : du lundi au vendredi, entre 9 h et 17 h 45

le samedi, de 9 h à 17 h 45
fermé le dimanche

Ce qui n'est pas récupérable

Papier et carton

Papier et carton plastifiés ou cirés, papier carbone, papier et carton souillés (mouchoirs de papier, essuie-tout, couches, serviettes sanitaires, boîtes de pizza et de poulet, etc.).

Verre

Ampoules électriques, tubes fluorescents, miroir et verre plat (ex. : vitre), cristal, porcelaine, céramique, poterie, vaisselle, pare-brise, etc.

Métaux

Appareils ménagers ou électroménagers, ustensiles de cuisine et chaudrons, pièces d'automobile, vélos, réservoirs, radios, fils, clous, vis, tuyaux, robinets, etc.

Plastique et autres matières

Les plastiques identifiés du symbole triangulaire avec le chiffre 6 à l'intérieur ne sont pas recyclables pour l'instant. Les principaux types de contenants numérotés 6 sont : les boîtes de croissants, la vaisselle jetable et les produits de styromousse. Les plastiques souples non recyclables : sacs de croustilles, de bonbons ou autres friandises; emballages de viande ou de fromage; sacs intérieurs de céréales ou de craquelins; pellicule extensible transparente pour envelopper les aliments. Autres matières non recyclables : cellophane, jouets, toiles de piscine, rideaux de douche, boyaux d'arrosage, caoutchouc, élastiques, ruban adhésif, vêtements, tissu, seringues, condoms, cassettes audio et vidéo, stores, corde, etc.

RDD : Résidus domestiques dangereux

Pots de peinture, solvants, pesticides, médicaments, piles, produits sous pression tels que le fixatif à cheveux, les contenants de propane, etc. Ne jetez pas vos résidus domestiques dangereux, conservez-les pour les remettre lors de la collecte spéciale qui a lieu deux fois par

Les RDD constituent un réel danger pour notre environnement.

Quelques conseils au sujet des RDD (résidus domestiques dangereux):

- * Il ne faut JAMAIS mélanger ou transvider ces produits, car cela peut développer des réactions chimiques dangereuses en plus d'empêcher leur recyclage.
- * Les contenants doivent être étanches, bien fermés et hors de la portée des enfants.
- * Éviter de les accumuler, car ils sont une cause fréquente d'incendie. Ne manquez pas nos deux collectes annuelles ou venez les déposer dans un Éco-centre.

Protéger son environnement, c'est aussi réutiliser ses objets...

Le réemploi, dans le sens de réutilisation, fait partie des 3 **R** : **R**éduction à la source, **R**éemploi et **R**ecyclage. Le *Guide du réemploi de Montréal* vient tout juste de paraître, plus de 600 adresses de boutiques et comptoirs y sont répertoriées dans toute la ville. Il est disponible à votre bureau d'arrondissement, 4243, rue de Charleroi, ou encore sur le site de la Ville de Montréal, www.ville.montreal.qc.ca/reemploi. Le réemploi, c'est une réutilisation d'un produit déjà existant. C'est une façon de joindre l'utile à l'agréable, il suffit de penser au succès des antiquaires et des friperies. En plus de dénicher des trésors, on réduit à la source et on économise!

(suite p. 9)

nous aussi, on recycle

Liste des boutiques et comptoirs à l'arrondissement de Montréal-Nord :

- * Accès bijoux,
5849, boul. Henri-Bourassa Est,
514-329-2274;
- * Ameublement Delorimier,
10530, boul. Pie-IX, 514-955-3242;
- * Collectophile,
3601, rue Monselet, 514-955-0355;
- * Fondation des Grands Frères et des
Grandes Sœurs,
Centre Forest, 10539, boul. Pie-IX,
514-845-7920;
- * Fondation des Grands Frères et des
Grandes Sœurs,
Place Bourassa,
6000, boul. Henri-Bourassa Est,
514-845-7920;
- * Galaxy musique 90 enr.,
3748, Fleury Est, 514-327-5722;
- * Les meubles électroménagers FP,
5047, rue de Charleroi, 514-321-1331;
- * Meubles Jad,
3310, rue Fleury Est, 514-955-5110;
- * Meubles usagés MC,
3859, rue Monselet, 514-324-1975;
- * Renaissance, Inter-Marché Saint-Michel,
10181, boul. Saint-Michel,
514-276-3626;
- * Sport échange,
6085, boul. Henri-Bourassa Est,
514-326-3254;
- * Village des valeurs,
5630, boul. Henri-Bourassa Est,
514-327-7447.

Connaissez-vous les enchères de la fourrière municipale?

La fourrière municipale est située dans l'arrondissement Ahuntsic—Cartierville. Voilà une autre façon d'économiser et de réutiliser! Vous pouvez trouver toutes sortes de trésors à petits prix tels que du matériel de bureau, des véhicules usagés, des vélos, etc.

Les enchères ont lieu plusieurs fois par année et se déroulent, entre autres, au 969, rue de Louvain Est. Pour connaître les dates des prochaines enchères, composez le 514-872-2340, entre 8 h 30 et 16 h 30, tous les jours de la semaine à l'exception des jours fériés.



Pour en connaître plus sur la récupération des matières recyclables, nous vous proposons : **une visite gratuite** au Complexe environnemental de Saint-Michel.

Le Complexe environnemental de Saint-Michel constitue le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris par la Ville de Montréal. Situé dans l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, 2535, rue Michel-Jourdan (à l'angle des rues d'Iberville et Jarry), ce vaste projet expérimental couvre une superficie de 182 hectares. Aménagé sur l'ancienne carrière Miron, le Complexe comprend, entre autres choses, un site de récupération des matières recyclables, un site de compostage des résidus verts, une centrale électrique alimentée par les biogaz et un centre d'expertise sur les matières résiduelles. À chaque année, plusieurs délégations étrangères viennent s'enquérir du savoir-faire développé par les employés de la Ville de Montréal et de ses partenaires dans cette grande aventure. Pourquoi pas vous? C'est absolument gratuit, venez faire un tour guidé d'environ 90 minutes en autobus ou encore à vélo (en saison). Des bicyclettes recyclées sont mises gratuitement à votre disposition.

Horaire des visites :

Lundi au vendredi : entre 9 h et 17 h
Réservation tour guidé en autobus :
514-872-0761

Info collecte :

514-328-4038 ou 514-328-4000
courriel : info@mtlnord.ca

Sites que vous pouvez consulter :

www.ville.montreal.qc.ca
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Activités culturelles

Centres biblio-culturels

Henri-Bourassa : 5400, boul. Henri-Bourassa Est, 514-328-4125
Charleroi : 4740, rue de Charleroi, 514-328-4135
Belleville : 10400, av. de Belleville, 514-328-4140

Animation pour les enfants

Heure de conte

3 – 5 ans

Centre biblio-culturel Henri-Bourassa

Les groupes doivent réserver : 514-328-4134

Le Joyeux Noël des animaux

Invitée : La Simagrée, théâtre de marionnettes
Le mercredi 17 décembre 2003, 10 h 30 et 13 h 15
Le jeudi 18 décembre 2003, 10 h 30 et 13 h 15

Mirabel et ses amis

Invité : Théâtre La Pointe du Moulin
Le mercredi 28 janvier 2004, 10 h 30 et 13 h 15
Le jeudi 29 janvier 2004, 10 h 30

Les ateliers du samedi

Les ateliers du samedi rassemblent les enfants autour des livres. On peut y faire la lecture d'un conte ou encore on explore une thématique. On accompagne le tout d'expériences amusantes ou de bricolages inventifs.

Animaginaire 6 à 9 ans

Centre biblio-culturel Henri-Bourassa

Les samedis, à 14 h

24 janvier	«Les marionnettes en spectacle»
21 février	«La fête des maracasses»
20 mars	«L'arrivée du printemps»
17 avril	«Le petit jardin en papier»
15 mai	«L'envol des papillons»

La bibliothèque en images 8 ans et plus

Centre biblio-culturel Charleroi

Les samedis, à 14 h

20 décembre	«Des souhaits pour Noël»
17 janvier	«Papier en folie»
14 février	«Pour une belle Saint-

Valentin»

13 mars	«L'érablière de mon grand-père»
---------	---------------------------------

10 avril	«Mon lapin de Pâques»
8 mai	«Une merveilleuse Fête des mères»

Les livres s'animent pour tous les enfants

Centre biblio-culturel Belleville

Les samedis, à 14 h

6 décembre 2003	«Des bougies pour Noël»
31 janvier	«Mystère et boule de neige»
28 février	«Autour de la lune»
27 mars	«La petite poule de Pâques»
24 avril	«Une maman en or»
22 mai	«La famille crocoton»

Petits Génies 9 à 13 ans

Dans tous les centres biblio-culturels.

Les mardis, à 16 h,

2 décembre,

20 janvier, 17 février.

Le jeudi 4 mars, à 15 h, aura lieu la grande finale.

Conférences et ateliers pour adultes

Centre biblio-culturel Henri-Bourassa

Renseignements : 514-328-4125

Les mots partagés pour adultes

Des rencontres pour se familiariser avec la littérature et l'écriture en français. Joignez-vous à des petits groupes de montréalais d'origines diverses qui se rencontrent au Centre biblio-culturel Henri-Bourassa deux fois par mois. Ces ateliers, offerts gratuitement, sont dirigés par une animatrice expérimentée dans une ambiance

amicale où le livre est au cœur du partage.

Les jeudis, à 13 h 30,

15 janvier, 29 janvier, 12 février, 26 février et 11 mars.

Concert de Noël à la russe

Invités : Sergéï Trofanov et son ensemble (trio)

Le mardi 16 décembre 2003, 19 h

Le bonheur est un choix

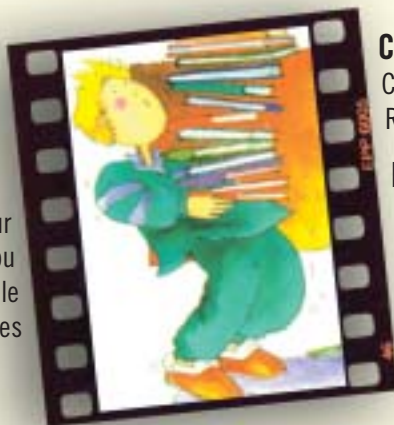
Invitée : Jacinthe Chaussé, psychothérapeute

Le mardi 13 janvier 2004, 19 h

Nutrition et longévité

Invitée : Viviane Troche, anthropologue, nutritionniste et chercheuse

Le mardi 3 février 2004, 19 h



Visite par autobus pour les aînés

Les mardis (1 mardi sur 3), 13 h 30

9 décembre 2003

2004 : 6 janvier, 27 janvier, 17 février, 9 mars, 30 mars, 20 avril, 11 mai, 1^{er} juin, 22 juin, 13 juillet, 3 août, 24 août, 14 septembre, 5 octobre, 26 octobre, 16 novembre et 7 décembre.

Horaire des centres biblio-culturels pour la période des Fêtes

Dates	Henri-Bourassa	Charlevoix	Belleville
Dimanche 21 décembre	Fermé	Fermé	Fermé
Lundi 22 décembre	Horaire habituel	Horaire habituel	Horaire habituel
Mardi 23 décembre	Horaire habituel	Horaire habituel	Horaire habituel
Mercredi 24 décembre	Fermé	Fermé	Fermé
Jeudi 25 décembre	Fermé	Fermé	Fermé
Vendredi 26 décembre	Fermé	Fermé	Fermé
Samedi 27 décembre	11 h à 16 h	Fermé	Fermé
Dimanche 28 décembre	11 h à 16 h	Fermé	Fermé
Lundi 29 décembre	11 h à 16 h	Fermé	Fermé
Mardi 30 décembre	Fermé	Fermé	Fermé
Mercredi 31 décembre	Fermé	Fermé	Fermé
Jeudi 1 ^{er} janvier	Fermé	Fermé	Fermé
Vendredi 2 janvier	Fermé	Fermé	Fermé
Samedi 3 janvier	Reprise de l'horaire habituel aux 3 centres biblio-culturels		

Programmation théâtre 2003 – 2004

À la salle Désilets du Collège Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin

Date	Producteur	Titre	Genre
18 janvier	Théâtre de la manufacture	Cheech	Comédie
15 février	Productions J-B Hébert	La boutique au coin de la rue	Comédie
29 février	Théâtre ni plus ni moins	Pour faire une histoire courte	Comédie
28 mars	Duceppe en tournée	Des fraises en janvier	Comédie
29 avril	Spectra	François Massicotte	Humour

Toutes les représentations ont lieu le dimanche soir à 20 h, à l'exception du spectacle de François Massicotte qui aura lieu le jeudi 29 avril 2004, à 20 h.

Frais

Spectacles : 17 \$ par billet

Stationnement : 4 \$ par spectacle

Renseignements généraux

à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, 4255, place de l'Hôtel-de-Ville, au 514-328-4150, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Le vendredi, de 8 h 30 à 13 h.

Renseignements et vente des billets

Centre biblio-culturel Henri-Bourassa
Du lundi au jeudi, de 10 h à 21 h,
le vendredi, de 9 h à 13 h, le samedi et le dimanche, de 10 h à 17 h.
Téléphone : 514-328-4132

Cours et ateliers

Activités	Jours	Heures	Début des cours
Poterie Enfants (8 à 12 ans)	jeudi - vendredi samedi	16 h à 18 h 9 h 30 à 11 h 30	jeudi 15 janvier
Poterie Adultes	mardi - mercredi	19 h à 22 h	mardi 13 janvier
Sculpture sur bois	lundi - mardi	19 h à 22 h	lundi 12 janvier
Photographie	mercredi	19 h à 22 h	mercredi 14 janvier
Tonus plus*	lundi à jeudi	20 h 30 à 22 h	lundi 12 janvier
Aérobic	mardi - jeudi	19 h à 20 h 30	mardi 13 janvier
Stretching	lundi - mercredi	19 h à 20 h 30	lundi 12 janvier
Horticulture	mercredi	19 h à 21 h	mercredi 3 mars

* Deux soirs par semaine obligatoirement

Inscriptions aux cours

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social : 4255, place de l'Hôtel-de-Ville

Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 15 à 16 h 30, le vendredi : 8 h 30 à 13 h

Renseignements : 514-328-4150

Développement social

Activité familiale – La Bambinerie

L'activité familiale par excellence où les parents jouent avec leur(s) enfant(s) de 0 à 5 ans sans être préoccupés par autre chose que le plaisir de passer un bon moment ensemble. Il ne faut pas oublier non plus les sorties, les fêtes et les animations spéciales.

Mode d'inscription

Vous n'avez qu'à vous rendre au 4255, place de l'Hôtel-de-Ville pour vous inscrire à une ou deux matinées par semaine au parc de votre choix (Ottawa, Saint-Laurent ou Le Carignan).

Adresses :

Bambinerie St-Laurent (25 places)

11612, av. Salk

Bambinerie Le Carignan (25 places)

11481, av. P.-M.-Favier

Bambinerie Ottawa (25 places)

10400, av. de Belleville

Frais

Par famille, peu importe le nombre d'enfants, un seul paiement.

Résidents de la Ville de Montréal : 1 matinée : 10 \$; 2 matinées : 15 \$

Priorité aux familles de l'arrondissement.

Non-résidents : 1 matinée : 35 \$; 2 matinées : 50 \$

Vous devez fournir une preuve de résidence au nom de la personne qui s'inscrit et qui participera à la session. L'enfant gardé doit être résident. Relâche des activités pendant le congé scolaire, du 1^{er} au 5 mars 2004.

Horaire

Lundi et mercredi, de 9 h 30 à 11 h 30

Mardi et jeudi, de 9 h 30 à 11 h 30

Du 12 janvier au 6 mai 2004

Bienvenue à toutes les familles.

Renseignements : 514-328-4150

Les arénas

Horaire spécial pendant la période des Fêtes

Patinage libre gratuit pour tous

Aréna Montréal-Nord

11212, av. Garon	lundi 22 décembre	de 16 h à 17 h 15
	mardi 23 décembre	de 14 h 30 à 15 h 45
	samedi 27 décembre	de 18 h 30 à 19 h 45
	lundi 29 décembre	de 16 h à 17 h 15
	mardi 30 décembre	de 14 h 30 à 15 h 45
	samedi 3 janvier	de 18 h 30 à 19 h 45

Aréna Henri-Bourassa

12000, boul. Rolland	lundi 22 décembre	de 13 h à 14 h 45
	mardi 23 décembre	de 16 h à 18 h 15
	samedi 27 décembre	de 11 h 30 à 12 h 45
	dimanche 28 décembre	de 16 h 30 à 17 h 45
	lundi 29 décembre	de 13 h à 14 h 45
	mardi 30 décembre	de 16 h à 18 h 15
	samedi 3 janvier	de 11 h 30 à 12 h 45
	dimanche 4 janvier	de 16 h 30 à 17 h 45

Aréna Fleury

3700, rue Fleury	lundi 22 décembre	de 17 h à 18 h 15
	mardi 23 décembre	de 9 h 30 à 11 h 15
	samedi 27 décembre	de 15 h 30 à 16 h 45
	dimanche 28 décembre	de 13 h 30 à 14 h 45
	lundi 29 décembre	de 17 h à 18 h 15
	mardi 30 décembre	de 9 h 30 à 11 h 15
	samedi 3 janvier	de 15 h 30 à 16 h 45
	dimanche 4 janvier	de 13 h 30 à 14 h 45

Patinage libre pour adultes seulement :

Aréna Montréal-Nord

11212, av. Garon	dimanche 28 décembre	de 19 h 30 à 20 h 45
------------------	----------------------	----------------------

Périodes annulées

Les arénas seront fermés les 24, 25, 26 et 31 décembre 2003 et les 1^{er} et 2 janvier 2004.

Les périodes de patinage libre seront suspendues pendant le tournoi Atome aux dates suivantes :

Aréna Montréal-Nord : les samedis 14 et 21 février 2004, de 18 h 30 à 19 h 45

Aréna Fleury : les 9, 12, 14, 15, 16, 19, 21 et 22 février 2004

Tournoi national Atome 2004, 40^e édition

La 40^e édition du Tournoi national Atome se tiendra aux arénas Montréal-Nord et Fleury du 9 au 22 février 2004.

Tournoi provincial de Ringuette

Le tournoi provincial de Ringuette occupera les trois arénas du 26 au 28 mars 2004 inclusivement.



Activités sportives

Période d'inscriptions - hiver 2004

Cours de tennis pour filles et garçons de 7 à 17 ans

Calendrier : 12 semaines, du 10 janvier au 27 mars 2004

Horaire : tous les samedis,
cours d'une heure compris entre 9 h et 13 h, niveau débutant à avancé.

Endroit : École Calixa-Lavallée (un terrain)
Gymnase, 2^e étage

Frais : Résidants : 20 \$
Non-résidants : 50 \$

Cours aux adultes

Calendrier : 12 semaines, du 6 janvier au 23 mars 2004

Horaire : tous les mardis,
cours d'une heure compris entre 19 h et 22 h, niveau débutant à avancé.

Endroit : École Calixa-Lavallée (un terrain)
Gymnase, 2^e étage

Frais : Résidants : 35 \$, taxes incluses
Non-résidants : 60 \$, taxes incluses

Le Club des p'tites bedaines : (places encore disponibles) Badminton et volley-ball pour adultes :

Calendrier : 16 semaines, du 5 janvier au 23 avril

Horaire : du lundi au vendredi
de 19 h 30 à 22 h 30 (badminton)
de 19 h à 22 h 30 (volley-ball)

Endroit : gymnase de l'école Calixa-Lavallée

Frais : Résidants : 30 \$, taxes incluses
Non-résidants : 60 \$, taxes incluses

Inscriptions :

À partir du mercredi 3 décembre 2003, au Centre de loisirs, 11121 av. Salk. (veuillez noter le changement du lieu de l'inscription).

Horaire : du lundi au jeudi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30
et le vendredi de 8 h 30 à 13 h

N.B. : La priorité sera accordée aux citoyens de l'arrondissement.

Renseignements : 514- 328-4152



Activités aquatiques

Inscriptions hiver 2004

Cours de sauvetage :

Croix de bronze (3 cours disponibles)

Croix de bronze régulier (2 cours)

Pré-requis : avoir passé sa Médaille de bronze et son cours de réanimation junior et être âgé de 14 ans.

Inscription : à partir du lundi 8 décembre, de 18 h à 21 h (maximum de 12 élèves par cours)

Frais : 50 \$ pour les résidents (examen et livre en sus). Fournir une preuve de résidence.

Endroit : piscine Calixa-Lavallée, 514-328-4170

Horaire : à partir du 16 janvier, tous les samedis, de 14 h 30 à 17 h 30 (examen à déterminer)

Endroit : piscine Henri-Bourassa, 514-328-4171

Horaire : à partir du 16 janvier, tous les vendredis, de 17 h à 20 h 30, ou tous les samedis, de 15 h à 18 h (examen à déterminer)

Croix de bronze intensif

Endroit : piscine Henri-Bourassa, en décembre et janvier;

Horaire : l'horaire sera disponible à compter du lundi 8 décembre.

Cours de sauveteur national option piscine

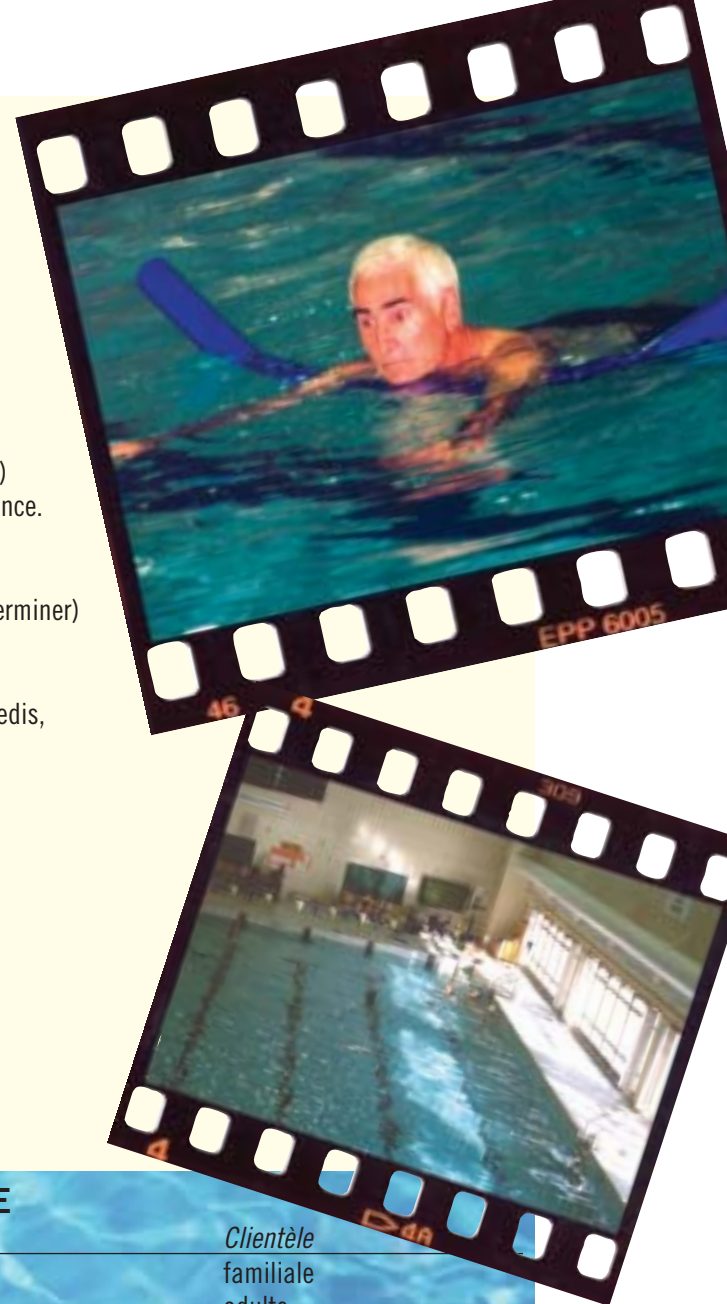
À ne pas manquer, dernière étape pour devenir surveillant-sauveteur.

Inscription : piscine Henri-Bourassa

Début : mars 2004

Fin : mai 2004

Horaire : à confirmer



PISCINE CALIXA-LAVALLÉE

Date	Jour	Heure	Clientèle
Du 1 ^{er} décembre au 18 janvier	lundi au jeudi	19h à 20h30 20h30 à 22h	familiale adulte
	vendredi	21h à 22h30	adulte
	samedi, dimanche	13h à 16h	familiale
Du 19 janvier au 4 avril	lundi au vendredi sauf le jeudi	21h à 22h30	adulte
	samedi	13h à 16h	familiale
	dimanche	14h à 16h	familiale

INTERRUPTION : La piscine sera fermée du 22 décembre au 4 janvier.

PISCINE HENRI-BOURASSA

Date	Jour	Heure	Clientèle
Du 1 ^{er} décembre au 9 janvier	lundi, mercredi et vendredi	7h à 8h	adulte
	lundi, vendredi	21h à 22h30	adulte
	mercredi	20h30 à 22h30	adulte
	mardi, jeudi	19h30 à 22h30	adulte
	samedi, dimanche*	13h à 16h	familiale
Du 12 janvier au 28 mars et vendredi	lundi, mercredi	7h à 8h	adulte
	lundi, vendredi	21h à 22h30	adulte
	mardi, jeudi	21h30 à 23h	adulte
	mercredi	20h30 à 22h30	adulte
	samedi *	14h à 16h	familiale
	dimanche *	13h à 16h	familiale

***INTERRUPTION : La piscine sera fermée les 29 et 30 novembre, les 6, 7, 12 et 13 décembre, du 22 décembre 2003 au 4 janvier 2004 et les 9, 10 et 11 janvier 2004.**

La construction en hiver

La construction en hiver est maintenant une pratique courante. Bien entendu, il y a encore des gens qui considèrent ce type de construction comme étant coûteux et ne permettant que des bâtiments de qualité inférieure. Est-ce vrai ?

La construction en hiver n'est pas une innovation. Le nombre de grands travaux de construction commencés en hiver est de plus en plus élevé. C'est dans le domaine des petits travaux que l'on trouve le plus d'objections à la construction en hiver. Cela est dû à la croyance que les frais supplémentaires inhérents aux travaux en hiver s'absorbent mieux pour les grands travaux, alors qu'il n'est pas rentable de mettre en oeuvre, en hiver, les appareillages nécessaires à l'obtention de la qualité, pour les petits travaux.

Les entrepreneurs et les sous-traitants ont acquis beaucoup d'expertise dans ce domaine au cours des années. L'expérience, les techniques et l'apparition de nouveaux matériaux sur le marché ont provoqué un changement marqué d'attitude chez les ingénieurs, les architectes et les propriétaires. En effet plusieurs entrepreneurs croient que les froids d'hiver donnent lieu à moins de problèmes que les chaleurs et les pluies. Au printemps, souvent les travaux de construction sont retardés ou effectués dans de mauvaises conditions à cause des pluies anormales. Par après, la chaleur torride de l'été peut réduire le rendement et la qualité du travail.

Le coût des travaux est le premier facteur qui influence la décision de construire en hiver. Des enquêtes détaillées semblent indiquer un supplément de coût, estimé



entre 5 et 10 pour cent pour les travaux effectués en hiver, provenant de la fourniture d'abris, de réchauds, de combustibles, de matières isolantes et, naturellement, des frais de déneigement. Par contre, l'ouvrage bien planifié génère des économies indirectes résultant d'une productivité accrue, d'une continuité dans les travaux et d'une meilleure climatisation du chantier, qui compensent largement les frais ci-dessus mentionnés.

Méthode de construction

1. Excavation

Dans la région montréalaise, la pénétration du gel sous la couche de neige dépasse rarement un pied, ce qui facilite l'excavation et le travail peut ainsi être effectué plus facilement, car les camions et les engins de construction peuvent circuler sur un sol rigide. Lorsqu'on sait à l'avance la date où seront effectués les travaux d'excavation, on peut

maintenir à un minimum la profondeur du gel en laissant la neige telle qu'elle est ou en recouvrant l'emplacement d'une couche de paille qui servira de garniture isolante. Dès qu'une excavation est creusée, il faut évidemment prendre des mesures afin d'empêcher le gel de pénétrer dans le sol; on peut encore se servir de paille pour protéger les semelles une fois qu'elles seront placées.

2. Béton

La protection du béton est essentielle durant la mise en place et durant la prise du béton. Il faut que le béton soit tiède lorsqu'il est coulé et il doit être maintenu à une température supérieure au point de gel jusqu'à ce qu'il atteigne une résistance suffisante pour ne pas être endommagé par celui-ci.

(suite p. 16)

3. Charpente

Les températures hivernales ne nuisent nullement à la construction des maisons à pans de bois. La qualité de ces maisons est souvent supérieure lorsqu'elles sont construites en hiver, car leurs charpentes ne sont pas mouillées par la pluie.

4. Maçonnerie

Pour les travaux de maçonnerie en hiver, il est recommandé d'employer des briques et du mortier réchauffés et, pendant 48 heures, il faut empêcher la maçonnerie nouvellement posée de geler.

5. Abris

L'emploi d'un abri pour protéger tous les travaux ou une partie d'entre eux permet à l'entrepreneur de poursuivre la construction sans interruption et d'obtenir un maximum de rendement et de qualité. L'abri permet de déjouer le temps. Cet avantage est particulièrement important pour l'ouvrage en béton.

6. Gestion du chantier

La température hivernale exige une préparation minutieuse des programmes de construction. Il faut également avoir le matériel qui convient et procéder à une surveillance assidue des travaux pour que les programmes soient menés correctement, dans le respect de l'échéancier.

À la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le personnel expérimenté est à votre disposition pour vous conseiller afin que vous puissiez mener à terme vos projets sans difficulté. N'hésitez pas à communiquer avec eux.

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :
Téléphone : 514-328-4017

Source d'information : Digests de la construction au Canada
Conseil national de recherches Canada



Sondage • Évaluation du bulletin Infonord

Cochez la case qui correspond à votre appréciation

	Très bien	Bien	Peu	Pas du tout
Pertinence des articles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compréhension et clarté des textes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation visuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Format du bulletin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilité du bulletin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vous consultez le bulletin Infonord pour :

	Oui	Non
La section des sports et des loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La section culturelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le dossier sur la récupération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les nouvelles brèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les différents articles des services	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Oui	Non	
Avez-vous reçu le bulletin par la poste?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Conserverez-vous le bulletin jusqu'au prochain numéro?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<small>Le prochain numéro paraîtra la 3^e semaine du mois de février.</small>			
Êtes-vous un résidant de l'arrondissement de Montréal-Nord?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Êtes-vous un commerçant ou une personne en affaires à l'arrondissement de Montréal-Nord?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Vos commentaires ou vos suggestions :

Veuillez nous retourner le sondage par la poste :

À l'attention de Claire Gélinas, chargée de communication, Bureau d'arrondissement de Montréal-Nord,
4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord (Québec), H1H 5R5.

Merci, vos commentaires sont importants.